

CONFÉRENCE DES MINISTRES DU TRAVAIL

Les ministres fédéral et provinciaux du Travail du Canada ont tenu récemment une Conférence de deux jours à Ottawa. Leurs délibérations ont porté surtout sur les modifications récentes et les modifications projetées aux lois du travail, le mode de détermination du salaire minimum et les mesures de protection des droits des femmes dans les rangs de la population active.

SUJETS À L'ÉTUDE

Les ministres ont passé en revue le salaire minimum établi au niveau des divers gouvernements par tout le Canada et ont examiné ensemble un certain nombre de facteurs dont il faut tenir compte dans l'établissement de niveaux minimums de salaire. Ils ont convenu que ces facteurs diffèrent, à divers degrés, d'un gouvernement à l'autre. Ils ont également convenu que les ministères du Travail devraient procéder à une étude plus intensive des répercussions économiques du salaire minimum dans des industries et des régions données ainsi que du rapport qui existe entre le salaire minimum et d'autres aspects de la politique sociale.

Les ministres ont discuté la nécessité d'une amélioration des lois qui ont trait aux femmes dans les rangs de la population active, y compris les lois visant à établir l'égalité des possibilités, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et le droit au congé de maternité. Au cours de la discussion, ils ont passé en revue les recommandations pertinentes de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et les normes établies dans les conventions de l'Organisation internationale du Travail. Il y aura de nouvelle consultation entre le Gouvernement fédéral et les autorités provinciales à mesure que se poursuivra l'étude des recommandations de la Commission royale d'enquête.

L'étude des modifications récentes et des modifications projetées aux lois du travail a porté sur un certain nombre de sujets, notamment ceux des relations du travail, des normes du travail et de la sécurité. Une discussion franche a permis de mieux comprendre les raisons qui motivent l'évolution de la politique au niveau des divers gouvernements.

La Conférence s'est déroulée sous la présidence du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey, et a réuni sept ministres provinciaux.

LE RÉSEAU GÉODÉSIQUE CANADO-AMÉRICAIN

Le transport, vers la fin mars, de stations d'observation à Frobisher Bay, sur l'île Baffin, et à St-Jean, Terre-Neuve, a marqué la dernière étape d'un programme mixte canado-américain de triangulation géodésique par satellite. Ainsi naîtra le réseau géodésique le plus précis jamais réalisé au Canada. Ces travaux auront également permis d'améliorer la correction et la densification du canevas géodésique déjà existant.

La technique consiste à photographier des ballons-satellites (d'abord ECHO 2 et maintenant PAGEOS) contre un arrière-plan d'étoiles. La connaissance exacte de la position des étoiles et des satellites et la précision du chronométrage (au cent millième de seconde près) suffisent à déterminer la position des stations d'observation avec une marge d'erreur d'environ un pied par 200 milles, contrairement à celle des levés géodésiques classiques qui est d'environ un pied par 10 à 40 milles.

Grâce aux observations effectuées à Whitehorse, Yukon, et à Cambridge Bay (Territoires du Nord-Ouest), le réseau canadien sera relié aux stations semblables de l'Alaska et des îles Aléoutiennes. Les observations débiteront immédiatement à St-Jean (Terre-Neuve) tandis qu'elles reprendront à Frobisher Bay vers la fin de septembre.

Commencés en 1964, les levés sur le terrain au Canada prendront fin en mars 1972. L'abondance des données ainsi recueillies et la complexité de leur traitement feront en sorte que les positions finales des stations ne seront connues que vers 1975, date à laquelle il faudra réajuster entièrement le canevas planimétrique de précision de l'Amérique du Nord.

La Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de même que le Service cartographique du ministère de la Défense nationale et le *National Ocean Survey* des États-Unis sont chargés de la mise en application de ce programme mixte canado-américain. L'aspect canadien du programme fait partie d'une vaste entreprise nord-américaine de densification, elle-même comprise à l'intérieur du Programme de géodésie par satellite à l'échelle mondiale. Ce programme universel, récemment complété, relie pour la première fois dans l'histoire, des points de tous les continents en un seul réseau géodésique unifié.

LES DROITS D'AUTEUR ET LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE

Les exploitants de services de télévision par câble ne devraient plus être entièrement exempts d'obligations en ce qui touche le droit d'auteur, a déclaré récemment le Conseil économique du Canada.

Même s'il est souhaitable, dans la plupart des cas, que les titulaires de droits d'auteur soient rémunérés en proportion de l'utilisation publique qui est faite de leur oeuvre, les tribunaux ont placé les systèmes de télévision par câble dans une situation tout à fait à part, étant donné que ceux-ci n'entrent pas dans la catégorie des "stations de diffusion" sans fil au "public". Une conséquence de cet état de choses est que les compagnies de télévision par câble ne sont pas tenues de verser aux sociétés perceptrices de droits d'auteur les redevances soumises à la réglementation gouvernementale que les stations de télévision elles-mêmes paient à ces sociétés qui représentent les auteurs et les compositeurs.